

# SEANCE DU 7 septembre 2017

Le Jeudi 7 septembre 2017 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - GARBATI Benoît- SEMELET Thierry - DI STASIO Joëlle

Etait(ent)excusé (s) : MARINHO Hervé - DEFRAIRE Yannick

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : JOHA Bernard donne pouvoir à ANTONY Alain – NOBILI Jacques à GARBATI Benoît

ANTONY Alain a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 31/08/2017

## **N°2017-37 : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LANGRES LONGEAU**

---

Madame le Maire informe le conseil municipal du transfert de compétence du SMTS Langres Longeau à compter du **1<sup>er</sup>/09/2017** suite à la délibération du 29/08/2017 qui stipule également la dissolution du syndicat, la gestion des circuits scolaires par la CCAVM et le SITS de Rolampont, la répartition du solde de la trésorerie au nombre d'habitants des communes adhérentes au 31/08/2017. Soit la CCAVM, les communes de Bourg, Chatenay-Mâcheron, Saint-Maurice, Saints-Geosmes pour sa commune déléguée de Balesmes et la CCPCVARBLB pour Saint-Vallier.

1/ Sont concernés pour la CCAVM les lignes secondaires, primaires et préélémentaires des communes de : Aprey, Aujeurres, Baissey, Brennes, Cohons, Flagey, Villegusien-le-Lac pour sa commune déléguée d'Heuilley-Cotton, Longeau-Percey, Orcevaux, Perrogney-les-Fontaines, Versailles-le-Haut, Verzeilles-le-Bas, Villiers-lès-Aprey + la ligne Auberive.

2/ Sont concernés pour le SITS de Rolampont les lignes secondaires, primaires et préélémentaires des communes de :

Saints-Geosmes pour sa commune déléguée de Balesmes, Bourg, Chatenay-Mâcheron, Saint-Maurice, Chameroy, Rochetaillée, la ligne des élèves du secondaire de Saint-Vallier par convention avec le SITS de Rolampont.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le transfert de compétence à la CCAVM et au SITS de Rolampont,
- Accepte la répartition des lignes de transports des élèves du secondaire et du primaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 suite aux nouveaux marchés des transports scolaires,
- Accepte que le solde de trésorerie du SMTS Langres Longeau soit réparti au nombre d'habitants des communes adhérentes du syndicat au 31 août 2017.

## **N°2017-38 : VENTE D'EAU A DES COMMUNES EN PÉNURIE**

---

La commune de Cohons possède des réserves naturelles en eau permettant d'assurer la production et la distribution d'eau potable à l'ensemble de ses abonnés. Néanmoins, dans des circonstances exceptionnelles, d'autres communes de l'arrondissement peuvent être confrontées, de manière occasionnelle à une difficulté d'eau potable à usage domestique. C'est pourquoi, en cas de pénurie, il s'agit aujourd'hui de pouvoir proposer une convention d'eau potable auprès des communes essentiellement demandeuses et qui fixera les

conditions techniques de la livraison, le comptage, le prix de vente de l'eau, le relevé, la facturation et le règlement ainsi que l'interruption de la fourniture en eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal :

- Accepte le principe de fourniture d'eau potable à usage domestique pour des communes confrontées à une pénurie sur notre arrondissement sur le principe d'une convention signée entre les deux collectivités concernées ;
- Fixe la tarification du m<sup>3</sup> à 1.5 fois le prix du m<sup>3</sup> pratiqué dans la commune.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1/ Fête patronale du 10 septembre 2017 : Le planning de présence des élus et des bénévoles est discuté pour dimanche 10 septembre : vide grenier, fête foraine, animations seront proposées.